



Vendredi 18 septembre 2020

Avenant à l'accord national du 27 juin 2016 relatif à la mise en œuvre opérationnelle de la négociation de l'évolution du dispositif conventionnel de branche de la métallurgie

Cette réunion était la première depuis la suspension de la négociation sur la Convention Collective de Branche, suite au confinement et à la crise sanitaire qui est toujours en cours.

L'UIMM veut changer la méthode et le cadencement de la négociation. Tout d'abord avec la fréquence des réunions, par un coup d'accélérateur inédit, avec l'objectif de finir la négociation des thèmes du lot 3 avant la fin décembre 2020. L'Uimm s'appuie sur son bilan du premier semestre 2020, au regard du travail fait pendant la crise sanitaire dans la branche. Négociation sur le manifeste pour les mesures urgentes en faveur de l'emploi, accord sur les congés, plan de relance industriel, ainsi que l'accord sur le chômage partiel longue durée, le tout signé par les 3 autres organisations syndicales. Avec ces signatures obtenues facilement et sans contreparties acceptable, l'Uimm pense qu'elle peut continuer son forcing de négociation. C'est la raison de ce changement radicale.

La nouvelle méthode proposée consiste à découper la négociation en 3 lots :

- Lot 1 :
 - o Conditions de travail
 - o Temps de travail
 - o Dialogue social
- Lot 2 :
 - o Protection sociale
- Lot 3 :
 - o Relations individuelles
 - o Classifications
 - o Rémunération

L'objectif de l'UIMM au travers de ces accords autonomes, c'est pour chaque lot, de pouvoir les appliquer dans les entreprises avant que la totalité des sujets ne soient finis de négocier et surtout, avant que l'ensemble des thèmes ne soit revu intégralement pour lever les points de blocages. C'est l'esprit même qui a conditionné l'ouverture de cette négociation de branche qui est là, battue en brèche. Le soi-disant « équilibre global de l'ensemble du dispositif conventionnel (les plus et les moins) » ne pourra plus être mesuré avant la signature globale du dispositif conventionnel en procédant ainsi.

Lors de cette réunion, la **CGT** a lu une déclaration qui a rappelé la philosophie du processus de négociation qui régie les négociations depuis le début de la construction du nouveau dispositif conventionnel.

La CGT a également rappelé par des exemples sur l'ensemble des thèmes mis en réserve, qu'ils devaient être revus au regard de la crise sanitaire subie et plus particulièrement les thèmes sur le temps de travail, la santé et les conditions de travail.

La CGT a également dénoncé à l'Uimm, l'attitude de la direction du groupe ArcelorMittal, qui tente par une négociation d'entreprise, d'appliquer en partie, le nouveau dispositif conventionnel de branche (non signé par les syndicats représentatifs). Immédiatement, l'enjeu a été mesuré par les salariés. Ces derniers ont vu le contenu du projet proposé par la direction : Suppression des primes et des acquis qui existent dans la convention collective de la sidérurgie !

La réaction des salariés a été à la hauteur de l'attaque, ils ont arrêté immédiatement le travail en créant avec le syndicat CGT du groupe, un rapport de forces qui a permis de faire reculer la direction.

Cette tentative du groupe ArcelorMittal n'est pas anodine, elle s'inscrit pleinement dans la volonté de changement de méthode et de cadencement de la négociation voulue par l'Uimm. Le PDG d'ArcelorMittal est également le Président de l'Uimm, il y a sans aucun doute, une relation de cause à effet entre les deux négociations (nationale et dans ce groupe).

Pour revenir au sujet de la réunion, on peut noter que la CGT n'a pas été la seule organisation à critiquer la méthode voulue par l'Uimm.

La **CFE-CGC** a été surprise de la proposition de modification de la méthodologie. Ils veulent aller au bout, mais, les sujets repoussés devront être revus, notamment le rôle et la place d'éléments conventionnels spécifiques, ex : l'avenir du 1,5 %,...

FO ne s'attendait pas à recevoir un texte qui modifie la méthode de négociation qui a prévalu à son démarrage. Ils ont rappelé leur attachement aux territoires, que le timing proposé n'était pas tenable et qu'ils n'étaient pas favorables à la méthode de faire par lot. Ils veulent également que le guide pédagogique sur les classifications soit une norme conventionnelle.

CFDT tient à avoir une appréciation globale des thèmes à la fin de la négociation. Pour eux, mettre en œuvre les accords par lot avant d'avoir fini la négociation pose un vrai problème.

Face au refus des organisations syndicales, l'UIMM a fait une suspension de séance et a revu sa copie avec une nouvelle proposition. Finalement, il n'y a pas eu de grand changement de fond, le texte garde le principe des lots, tout en repoussant la signature des lots 1 et 2 au 31 mai 2021, mais en gardant l'objectif de signature du lot 3 au 31 décembre 2020.

Suite à cette nouvelle proposition, aucune organisation syndicale n'a donné son accord en séance.

La FTM appelle ses militants et les salariés à rester vigilants et à se mobiliser avec la CGT dans les entreprises pour faire entendre au patronat, les revendications nécessaires pour gagner une Convention Collective Nationale avec des garanties sociales de haut niveau, digne du XXI^{ème} siècle.

La prochaine séance est prévue le 20 octobre 2020.

La délégation fédérale